

Indre	GAL Castelroussin
<i>Mise à jour : août 2016</i>	Structure porteuse du GAL : Pays Castelroussin

Priorité ciblée du GAL :

**Renforcer durablement l'attractivité globale du territoire
par un ancrage territorial réaffirmé.**

Le territoire du GAL :

Périmètre du GAL : Pays Castelroussin

Chiffres clés

Nombre de communes : 26

Nombre d'habitants : 88 830

Superficie : 1 019 km²

Expérience Leader antérieure : Nouveau territoire Leader

Elu régional référent : Madame Kaltoum BENMANSOUR

La stratégie du GAL et les moyens mis en œuvre :

Le renforcement de l'attractivité du territoire, objectif central de la stratégie, doit être traité de manière globale et transversale. Cette volonté est au cœur de la stratégie locale de développement du Pays Castelroussin et de ses acteurs. Aussi, LEADER sera mobilisé sur plusieurs dimensions de l'attractivité du territoire. De plus, LEADER sera complémentaire d'autres outils, et notamment les possibilités offertes par les fonds européens en région.

En effet, à partir du fil conducteur et en tenant compte des thématiques autour desquelles les stratégies LEADER doivent être articulées en région Centre-Val de Loire ainsi que de leur hiérarchisation pour apporter des réponses à l'enjeu d'attractivité, les acteurs du territoire ont déterminé trois principales dimensions de l'attractivité du territoire sur lesquelles ils souhaitent intervenir grâce à LEADER :

- La dimension économique : il s'agit de démarquer le territoire par rapport aux autres, en développant des activités dans une logique de filière (mise en relation entre l'amont et l'aval, création d'offre intégrée de formation/ offre d'accueil/ accompagnement et réseaux d'acteurs), mais aussi de renforcer le tissu d'activités locales qui permettent d'appuyer le développement endogène du territoire.
- La dimension environnementale : la qualité des paysages et les richesses naturelles et culturelles du territoire font partie intégrante des leviers d'attractivité. En effet, sur le plan touristique, les activités de découverte de la nature et de la culture sont les plus recherchées.
- L'accessibilité aux services : l'installation de nouvelles populations ou de nouvelles entreprises est conditionnée au niveau des services à la population des territoires. Cette accessibilité est un déterminant fort de la décision de rester sur un territoire, c'est pourquoi les services doivent également être adaptés aux aspirations et aux différentes classes d'âge présentes sur le territoire.

Chacune de ces dimensions correspond à un axe de la stratégie retenue par le territoire pour la mise en œuvre de LEADER. Le schéma ci-dessous récapitule la logique d'intervention du territoire. Les développements rédigés par la suite expliquent les raisons des choix qui ont été faits : en effet, tous les enjeux relevés dans le diagnostic et qui préfigurent la SLD du territoire n'ont pas vocation à trouver une réponse dans LEADER.

<p>7 actions à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Rendre le territoire lisible autour d'une image construite collectivement • Action 2 : Développer les filières innovantes du territoire • Action 3 : Valoriser des produits issus des exploitations agricoles respectueuses des paysages et de la biodiversité • Action 4 : Protéger et valoriser la biodiversité et les paysages, capital nature du territoire • Action 5 : Appuyer les solutions de services innovants • Action 6 : Coopération • Action 7 : Animation, suivi, évaluation 	<p>Enveloppe FEADER : 0,8 M€</p> <p>Comité de programmation : 12 membres titulaires (7 privés + 5 publics) et 12 suppléants (7 privés + 5 publics)</p> <p>Moyens humains mobilisés : 1 ETP</p>
---	---

Projets de coopération :

<p>Mutualisation de moyens sur un projet commun avec les partenaires en lien avec la stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement du tourisme et plus particulièrement du tourisme à vélo. Exemples : coordination des tracés des pistes cyclables / le développement du tourisme avec le PNR de Brenne est envisageable • Actions de communication, notamment envers les publics jeunes du territoire et avec les territoires voisins (actions communes, notamment lors de participations à des événements de promotion externes : colloques, foires etc.) • Le développement de l'approvisionnement de la restauration collective en circuits de proximité. Exemple : phase test du projet "commercialisation-distribution des produits locaux agricoles" avec le PNR de la Brenne • La recherche d'expériences autour de l'organisation innovante des services. Exemples : constitution réseaux d'acteurs, mise en place de services mutualisés, utilisation des applications numériques • La recherche d'expériences concernant l'enjeu du vieillissement de la population et la mise en place des dispositifs intergénérationnels pour y répondre (en Allemagne, Pays Bas,...)

Contacts :

<p>Président du GAL : Luc DELLA-VALLE (Président du Pays Castelroussin)</p> <p>Animatrice Leader : Mme Viviana BENARD</p> <p>Téléphone : 02 54 07 74 59</p> <p>Courriel : leader@payscastelroussin.fr</p> <p>Adresse : 38 Place Voltaire – 36000 CHATEAUROUX</p>
